

FRANÇOIS DE RUGY :

« La politique en matière de risques fera dès cette année l'objet d'efforts significatifs »

Dans son allocution d'ouverture des Assises de Montpellier, refusant tout autant le catastrophisme que le déni en matière de risques, le ministre de la Transition écologique et solidaire a fait part de sa détermination à conduire en ce domaine une politique dotée de moyens à la hauteur des enjeux. Ceux-ci devraient être perceptibles dès cette année.

En évoquant les mots-clés retenus pour illustrer ces Assises, « Limiter Prévenir Éduquer S'adapter », le ministre s'est déclaré convaincu de la nécessité de savoir regarder la réalité en face. À ce titre, il a rendu hommage aux maires qui sont bien souvent en première ligne sur le dossier des risques naturels au contact des administrés, sachant que le plus dur pour l'élu est de savoir dire non en temps ordinaire (en matière d'urbanisme) afin de protéger efficacement les populations contre les aléas.

Conscient que la réalité des risques naturels évolue rapidement en raison du changement climatique, comme le rappelle la violence inattendue des tempêtes Irma et Xynthia, il a appelé à agir sur les causes en vue d'en atténuer les effets. La protection des citoyens est une priorité mais cela a un prix. Atteignant 2,7 milliards d'euros en moyenne ces trois dernières années, le montant des dédommagements versés aux victimes de catastrophes naturelles ne cessent de croître. Si bien qu'on dépense aujourd'hui dix fois plus pour les réparations de dommages que pour la protection des biens. Il serait par conséquent logique de mieux investir en amont pour se préserver des risques et, pour ce faire, il est indispensable de mieux les connaître et de les faire connaître.

Le ministre a ainsi pris la décision de lancer dès cette année une étude sur le risque sismique à Mayotte ainsi qu'une étude poussée sur le risque glaciaire - la fonte et le recul des glaciers étant parmi les effets les plus notables du changement climatique. De même, afin de contribuer à la diffusion en amont de la culture du risque, la campagne d'information sur les risques sera à nouveau diffusée courant 2019.

Le ministère devrait également lancer sous peu un appel à projet afin d'améliorer la prévention des territoires contre les risques. Le diagnostic assorti de propositions sur la prévention des inondations depuis la création des PAPI (financés à hauteur de 800 millions par le fonds Barnier) demandé à Marie-France Beaufile, membre du Comité d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM), et à Daniel Marcovitz, tous deux coprésidents de la commission mixte inondation (CMI), devrait être livré à l'automne.

Enfin, s'agissant du transfert de la compétence GEMAPI, il a assuré que le gouvernement est à l'écoute des difficultés exprimées, notamment par les départements, et que certains délais pourront être assouplis.

Il a conclu en appelant de ses vœux un cadre de gouvernance stabilisé grâce à la coopération de tous les acteurs concernés en vue d'atteindre tous ces objectifs.

Le compte financier unique arrive

La mise en place d'un compte financier unique pour les collectivités locales est dans l'air du temps depuis les années 2010. La Cour des comptes l'a recommandée en 2013 et l'Inspection générale des finances (IGF), avec l'Inspection générale de l'Administration (IGA), l'a défendue en 2017.

Ce compte ambitionne de rassembler les états de restitution budgétaires et les états financiers pouvant faire l'objet d'une certification. Il aurait pour vocation de se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public pour ne plus former qu'un document unique.

La coexistence actuelle de deux ensembles distincts d'états financiers est critiquée car dans la pratique de nombreux éléments se recourent. La double présentation nuit à la qualité et à la lisibilité des informations financières. Le compte financier unique devrait permettre aux ordonnateurs et aux comptables de se rapprocher et de mieux partager l'information.

Cette simplification tant attendue est désormais possible : dès l'exercice 2020, des collectivités volontaires pourront produire un compte financier unique en remplacement des actuels comptes administratifs et comptes de gestion. Deux vagues d'expérimentation sont proposées : la première commencera sur les comptes de 2020 et la deuxième sur ceux de 2021. En 2022, à l'issue des premiers exercices d'expérimentation, le gouvernement transmettra un bilan au Parlement afin de permettre à ce dernier d'envisager les modalités d'une éventuelle généralisation du dispositif à l'ensemble du secteur public local.

Plus d'infos : www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/modele_newsletter/2_letters_speciales/27_cfu/lettre_info_27.htm

Retour sur le Comité des finances locales

L'ANEM était présente le 12 février dernier au Comité des finances locales (CFL) qui a procédé à la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2019 et examiné le projet de décret relatif aux dotations de l'État, aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales.

Dans un climat tendu, et après que le président du Comité des finances locales, André Laignel, a défendu l'institution face aux critiques du président de la République, les élus présents ont fait des choix à partir des différents scénarios de répartition de la DGF. Il a été souligné par les membres que le montant à répartir en euros constants représentait en fait une diminution des ressources et que 19 500 communes verront leur dotation baisser (au moins 12 000 communes après péréquation).

Pour le bloc communal, les membres du CFL ont décidé de ne pas aller au-delà des augmentations prévues par la loi de finances pour 2019 avec un accroissement de la péréquation de 90 millions d'euros à la fois pour la dotation de solidarité rurale (DSR) et pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui s'établissent respectivement à 1,6 et 2,29 milliards d'euros. La dotation nationale de péréquation (DNP) reste une nouvelle fois stable à 794 millions d'euros tandis que la dotation d'intercommunalité progresse de 37 millions d'euros.